

CP enfants nés en 2018 & nouveaux arrivants

PRÉ-INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES PRIMAIRES

DATES INSCRIPTION :

**A compter du : DU MARDI 2 AVRIL et jusqu'au VENDREDI 17 MAI
de 8h30 à 12 h et de 14h à 17h**

LIEU :

service Affaires Scolaires, nouveau bureau en arrivant à l'accueil sur votre droite (ancien CCAS).
04 68 95 34 44 - asco@ville-argelessurmer.fr

Vous devez vous présenter au service des affaires scolaires en mairie afin de pré-inscrire votre enfant

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

1. La fiche de renseignements distribuée par l'école maternelle complétée **OBLIGATOIRE** ;
2. La photocopie du livret de famille parents ou extrait d'acte de naissance avec filiation de l'enfant ;
En cas de séparation des parents : la dernière décision de justice ou une attestation parentale accompagnée d'une pièce d'identité, qui précise les conditions de l'autorité parentale et indique le lieu de résidence de l'enfant
3. La photocopie de la pièce d'identité du représentant légal présent ;
4. La photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ;
5. La photocopie d'un justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois au nom d'au moins un des responsables de l'enfant *(liste ci-dessous) ;
- 6.

***Justificatifs de domicile recevables** : facture d'eau, EDF, attestation assurance habitation, attestation CAF, quittance de loyer d'un organisme, attestation d'assurance habitation, attestation sécurité sociale).

Attention : si hébergé attestation sur l'honneur de l'hébergeant + facture + carte d'identité

VOUS SEREZ CONTACTES AVANT FIN MAI PAR LA DIRECTRICE / LE DIRECTEUR POUR FINALISER L'INSCRIPTION